



Accueil &gt; Votre retraite

## Décote sur votre retraite ou malus Agirc-Arrco : comment arbitrer pour être le moins pénalisé ?

PENSION DE RETRAITE

SUIVRE CE SUJET



Getty Images / Vadimguzha

★ Réserve aux abonnés

SAUVEGARDER PARTAGER

**Dans le régime de base ou pour la complémentaire des dispositifs existent pour vous inciter à travailler plus longtemps. Sapiendo, fintech spécialisée dans le conseil retraite, a réalisé pour Capital plusieurs simulations qui vous permettent de savoir quel dispositif vous pénaliserait le moins.**

Par **Adeline Lorence**

Journaliste retraite, dépendance

Publié le 13/06/2022 à 17h05

Au moment de prendre votre retraite, évidemment vous regardez quel sera le niveau de votre future pension. Est-ce que vous attendez d'avoir le **taux plein** pour partir à la retraite ? Est-ce que vous choisissez de partir plus tôt, quitte à subir une décote sur votre retraite ? Voici deux exemples, parmi les nombreuses questions que vous vous poserez sûrement au moment de cesser votre activité professionnelle. Dans cette équation, vous pourrez parfois vous retrouver à devoir arbitrer entre la décote qui peut être appliquée à votre retraite jusqu'à votre décès et le malus de l'Agirc-Arrco qui est appliqué uniquement pendant trois ans.

Rappelons d'abord comment fonctionne la **décote**. Si vous n'avez pas cotisé suffisamment de trimestres pour obtenir le taux plein, votre pension est minorée. Ainsi, si vous partez à la retraite alors qu'il vous manque des trimestres, votre retraite de base est réduite de 1,25% par trimestre manquant. Cette décote est dite "viagère" car elle s'applique jusqu'à votre mort. Si vous êtes un salarié du privé, une minoration est aussi mise en place sur votre retraite complémentaire. Mais les niveaux de décote sont différents de ceux appliqués sur la retraite de base. Ainsi, s'il ne vous manque qu'un trimestre, votre retraite complémentaire est minorée de 1%, la décote peut atteindre 22% s'il vous manque 20 trimestres (5 ans) pour atteindre le taux plein.

***>> Notre service - Une question sur votre future retraite ? Nos experts partenaires vous répondent avec une solution personnalisée***

Dans le régime complémentaire, il existe un autre principe de minoration qui, lui, est temporaire. Vous êtes concerné si vous décidez de partir lorsque vous avez le nombre exact de trimestres pour obtenir une retraite à taux plein. Si vous ne travaillez pas une année supplémentaire, votre retraite complémentaire est minorée de 10% pendant trois ans.

Attention, il n'y a pas de double peine. Si votre pension de base subit déjà une décote, vous ne pourrez pas souffrir en plus du malus de 10% à l'Agirc-Arrco. Intuitivement, vous pouvez estimer que le malus Agirc-Arrco est moins pénalisant qu'une décote sur votre retraite de base, puisqu'il dure moins longtemps. Sauf que ce calcul dépend de votre situation. Sapiendo, fintech spécialisée dans le conseil retraite, a réalisé

pour Capital plusieurs simulations qui vous permettent de savoir si, selon votre profil, il est moins pénalisant de partir avec une décote sur vos retraites de base et complémentaire ou un malus sur votre complémentaire.

#### Comparaison entre la décote viagère et le malus temporaire

Montant de retraite brut	1.500 euros	2.500 euros	3.500 euros	4.500 euros
Montant de retraite net s'il vous manque un trimestre de cotisation pour obtenir le taux plein	1.343,41 euros	2.235,70 euros	3.125,71 euros	4.015,72 euros
Montant de retraite net si vous partez à taux plein avec le malus Agirc-Arrco	1.359,50 euros	2.261,50 euros	3.160,50 euros	4.059,50 euros
Coût du malus Agirc-Arrco cumulé sur 3 ans	1.294,56 euros	3.560,04 euros	6.796,44 euros	10.032,84 euros
Coût annuel de la décote viagère	193,14 euros	309,56 euros	417,44 euros	525,32 euros
Nombre d'années de retraite à partir duquel le malus est plus intéressant que la décote viagère	6,7	11,5	16,3	19,1

Source : Sapiendo - Juin 2022 • Créé avec Flourish

Capital

### Capital / Flourish

## ***Zoomez si vous n'arrivez pas à voir le tableau sur votre téléphone mobile***

Quatre niveaux de revenus différents ont été retenus : 1.500 euros, 2.500 euros, 3.500 euros et 4.500 euros. Pour chacun de ces 4 profils, plusieurs scénarios ont été présentés. Dans le premier, une décote viagère sur la retraite de base a été appliquée car il manque un trimestre à notre retraité pour partir à taux plein. Dans la deuxième hypothèse, notre retraité part bien à la retraite avec le taux plein mais il ne continue pas une année supplémentaire. Résultat, **sa retraite complémentaire** subit une minoration temporaire de 10% pendant 3 ans. Afin de réussir à comparer les deux situations, Sapiendo a calculé au bout de combien d'années il est plus intéressant d'avoir opté pour le malus de l'Agirc-Arrco plutôt que pour la décote viagère.

### **Pour une retraite de 1.500 euros**

Commençons par notre premier profil qui touche une retraite brute mensuelle de 1.500 euros. S'il part à la retraite un trimestre avant d'avoir le taux plein, le montant de sa pension la première année sera de 1.343,41 euros. S'il travaille un trimestre supplémentaire et qu'il part avec le malus de l'Agirc-Arrco, sa pension s'élèvera alors à 1.323,54 euros pendant 3 ans, et à 1.359,50 euros au bout de 3 ans. Si notre

exemple passe plus de 6 ans à la retraite, financièrement, il est plus intéressant pour lui d'opter pour le malus de l'Agirc-Arrco plutôt que la décote viagère. Pour rappel, selon l'Insee, en 2016 l'espérance de vie à la retraite pour la génération née en 1960 est de 21,1 ans pour les hommes et de 26,9 ans pour les femmes. Notre exemple a donc tout intérêt à travailler un trimestre de plus pour partir avec une retraite à taux plein.

---

#### À LIRE AUSSI

★ [Comment sont calculés vos droits à la retraite en cas de temps partiel thérapeutique ?](#)

---

### **Pour une retraite de 2.500 euros**

Prenons ensuite un futur retraité qui perçoit une pension plus élevée, soit 2.500 euros brut. Mettons-le dans la même situation que notre premier profil. S'il part avec une décote (un trimestre manquant pour obtenir le taux plein), le montant de sa retraite sera de 2.235,70 euros. S'il travaille un trimestre supplémentaire, sa pension sera malussée, sa retraite sera alors, pendant trois ans, de 2.261,50 euros. En regardant sur la durée, on s'aperçoit qu'au bout de 11,5 ans de retraite, notre retraité a eu raison de subir le malus plutôt que la décote viagère. Cette durée est quasiment deux fois plus longue que pour notre premier exemple. Cette différence s'explique par le fait que la part de la retraite complémentaire est plus importante pour le 2e exemple que pour le 1er et donc le malus est plus important.

### **Pour des retraites à 3.500 euros et à 4.500 euros**

Cet écart se retrouve encore plus pour nos troisième et quatrième exemples qui touchent respectivement une retraite de 3.500 et 4.500 euros brut de retraite par mois. Pour celui gagnant 3.500 euros par mois, sa pension sera de 3.125,71 euros net par mois s'il part alors qu'il lui manque un trimestre de cotisation et de 3.160,50 euros s'il part avec le taux plein. Sur trois ans, le coût du malus est de 6.796,44 euros alors que la décote viagère lui fera perdre 417,44 euros par an. L'écart étant important, il faudra plus de 16 ans à notre retraité pour qu'il ait eu raison d'opter pour le malus plutôt que pour la décote viagère.

**À LIRE AUSSI**★ [\*\*Le pouvoir d'achat des retraités s'érode... et ce n'est pas nouveau\*\*](#)

Arrivé à ce niveau de revenu, le choix n'est plus aussi évident entre la décote et le malus. Cette question se pose encore plus si on continue de grimper dans l'échelle des rémunérations. Notre dernier exemple touche une retraite brute de 4.500 euros par mois. Avec une décote, sa retraite est de 4.015,72 euros net et de 4.059 euros net s'il opte plutôt pour le malus. L'écart entre les deux est donc très faible. Résultat, il faudra qu'il vive plus de 19 ans à la retraite pour que son choix d'opter plutôt pour le malus Agirc-Arrco que pour la décote soit financièrement intéressant.

Dans son cas, on peut alors lui conseiller d'opter plutôt pour une décote viagère. "Ces simulations montrent bien que plus vous gagnez à la retraite plus vous perdez de l'argent avec le malus de l'Agirc-Arrco", analyse Valérie Batigne, dirigeante et fondatrice de Sapiendo. Dans ces situations, il est conseillé de prendre le temps de faire des simulations précises pour voir quelle est la solution la plus optimale.

Autre point à prendre en compte au moment d'arbitrer, la question du **cumul emploi retraite**. Si vous partez à la retraite alors que vous n'avez pas cotisé suffisamment de trimestres pour obtenir le taux plein, alors votre cumul emploi retraite sera obligatoirement plafonné. Les revenus de votre activité ne devront pas dépasser un certain plafond qui varie d'un régime à l'autre. "C'est un élément à ne pas négliger si vous envisagez de reprendre une activité après avoir liquidé votre pension", prévient Valérie Batigne.

**SIMULATEUR DE RETRAITE**

À quel âge pourrez-vous **partir à la retraite à taux plein** ?

En quelle année êtes-vous né(e) ? \*

(AAAA)